

## **LISTE DES PIECES A FOURNIR POUR DOSSIER DE SUCCESSION**

### **PAR DECES FAIRE UN DOSSIER**

#### **1/- DEFUNT PROPRIETAIRE INITIAL DES BIENS A PARTAGER.**

Fournir :

- Copie intégrale de son acte de décès
- Copie recto/verso de la carte d'identité ou passeport en couleur
- Copie du livret de famille (de la 1<sup>ère</sup> à la dernière page du livret)
- Copie intégrale d'acte de naissance de moins de 2 mois
- Acte de notoriété si déjà dressé par un notaire
- Copie de la carte vitale ou courrier de la sécurité sociale

Classer  
dans une  
sous-chemise  
avec  
NOM/PRÉNOM  
du défunt

#### **2/- QUI EST SON CONJOINT**

Fournir :

- Copie intégrale de son acte de décès (si décès)
- Copie recto/verso de la carte d'identité ou passeport en couleur
- Copie intégrale d'acte de naissance de moins de 2 mois
- Copie du livret de famille (de la 1<sup>ère</sup> à la dernière page du livret)
- Copie intégrale de son acte de mariage de moins de 2 mois
- Acte de notoriété si déjà dressé par un notaire (si décès)
- Justificatif de domicile
- RIB daté et signé
- Coordonnées téléphonique, e-mails, adresses, profession
- Copie du contrat de mariage (s'il y a)
- Jugement de curatelle ou tutelle (si protection judiciaire il y a)
- Jugement de divorce (s'il y a)

Classer  
dans une  
sous-chemise  
avec  
NOM/PRÉNOM  
du conjoint

### 3/- QUI SONT SES HÉRITIERS

Pour chaque enfant, frères, sœurs, neveux et nièces, héritiers directs ou venant par représentation.

Fournir :

- Copie recto/verso de la carte d'identité ou passeport en couleur
- Copie intégrale d'acte de naissance de moins de deux mois
- Copie du livret de famille (de la 1<sup>ère</sup> à la dernière page du livret)
- RIB daté et signé
- Justificatif de domicile
- Coordonnées téléphonique, e-mails, adresses, profession
- Copie intégrale acte de décès des héritiers décédés
- La réquisition complétée et signée par chaque héritiers (page 6)
- L'autorisation de déblocage complétée et signée par chaque héritiers  
(page 7 si fonds à débloquer)
- La reconnaissance de conseil donné complétée et signée (page 8)
- Copie du contrat de mariage (s'il y a)
- Copie du contrat de PACS (s'il y a)
- Jugement d'adoption (si enfant adopté)
- Jugement de curatelle ou tutelle si personne sous protection judiciaire (majeur ou mineur)
- Jugement de divorce (s'il y a)

Classer  
dans une  
sous-chemise  
avec  
NOM/PRÉNOM  
de chaque  
héritiers

### 4/- DE QUOI SE COMPOSE LE PATRIMOINE DU DEFUNT

Fournir :

- Nom(s) et adresse(s) de la ou des banque(s) de la personne décédée
- Derniers relevés de comptes bancaires (tous les comptes)
- Carte grise du ou des véhicules automobiles et l'avis de valeur  
de l'expert automobile pour ou les véhicule(s) (1)
- Copie des pensions ou retraites ou bulletin de salaire
- ou identité du comptable de la personne décédée (1)
- Contrats d'assurance-vie au nom de chacun des époux
  - (1) document original

Classer  
dans une  
sous-chemise  
ACTIF DE  
SUCCESSION

**Si le défunt était associé d'une société fournir :**

- Copie des statuts
- K BIS de moins de 3 mois
- Bordereau de situation fiscale
- Crédit en cours
- Evaluation par experts comptable des sociétés commerciales
- Copie des titres des sociétés
- Liste des salariés et associés
- Dettes de la société
- Dernière délibération des sociétés
- Attestation des valeurs des parts sociales et des parts du défunt en tenant compte de l'actif et du passif
- Courrier de chaque héritier proposant la vente des parts sociales dès lors que vous serez en possession de l'évaluation par l'expert-comptable

Classer  
dans une  
sous-chemise  
**ACTIF DE  
SUCCESSION  
SOCIETE**

- Impôts locaux (taxe foncière des deux dernières années, taxe d'habitation des deux dernières années, impôts,...)
- Dettes connues restant à payer au moment du décès ou reconnaissance de dettes (dernières facture eau, électricité, gaz, téléphone)

Classer  
dans une sous-  
chemise  
**PASSIF DE  
SUCCESSION**

**5/- QUEL (S) SONT LE (S) BIEN (S) IMMOBILIER (S) DU DEFUNT**

**Faire une sous-chemise pour chaque bien immobilier en y inscrivant le type de bien (maison, terrain, etc...), le numéro de la parcelle et nous fournir :**

- Titre(s) de propriété (quel que soit le notaire rédacteur de l'acte)
- Expertise du ou des biens(s) si réalisée(s) hors étude

### Pour une CONSTRUCTION :

- Permis de Construire
- Plan de construction
- Plan de distribution
- Superficie des surfaces de distributions
- Déclaration d'ouverture de chantier
- Déclaration d'achèvement de travaux
- Certificat de Conformité

### SERVICE DU CADASTRE

- Plan Cadastral
- Matrice Cadastre ou relevé de propriété

### GEOMETRE

- Plan de Masse
- Document d'Arpentage (en cas de division)
- Plan de bornage

### SERVICE TECHNIQUE MAIRIE

- Photocopie Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Photocopie Règlement de la zone
- Photocopie Plan Prévention des Risques (PPRN)

### BAIL

- Bail de location (pour tous les biens, si location)
- Etat Locatif (pour tous les biens et par immeuble, si location)

### COORDONNEE DU LOCATAIRE (si location)

- Nom – Prénom – Téléphone domicile – Téléphone Portable – Courriel.

- Demande de Relevé des Formalités (antérieures au 1er janvier 1956),  
au nom de la personne existant en qualité de propriétaire sur la matrice cadastrale.  
Démarche à faire AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES AU MORNE TARTENSON.

- Réquisition d'Etat Hors Formalités AU NOM DE LA PERSONNE DECEDEE.  
Démarche à faire au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE A CLUNY.

Classer  
dans  
une  
sous-  
chemise

### **COPIE DES ACTES DE DONATIONS ANTERIEURES AUX HERITIERS**

Donations antérieures effectuées par la personne décédée (date, montant, bénéficiaire) devant Notaire ou non.

### **PROVISION SUR FRAIS D'ACTES A VERSER PAR NOMBRE DE DECES (\*)**

La provision de 500€ doit être versée LORS DU DÉPÔT DU DOSSIER. Cette provision a pour effet de couvrir les frais des formalités préalables.

### **CONCERTATION ENTRE LES HERITIERS**

Nous fournir obligatoirement un compte rendu écrit, daté et signé par tous les héritiers quant au sort des biens dépendant de la succession.

### **!! IMPORTANT !!**

- S'il s'agit du décès d'une personne mariée sous le régime de la communauté, fournir également les mêmes éléments pouvant figurer au nom du conjoint survivant.
- Les héritiers doivent fournir les originaux des pièces des actes d'état-civil, ainsi que tous autres documents que vous jugerez utiles au règlement du dossier de succession.

**(\*) TOUT DOSSIER INCOMPLET ET SANS VERSEMENT DE CETTE PROVISION AURA POUR CONSEQUENCE DE RETARDER LE TRAITEMENT DE VOTRE DOSSIER, NOUS VOUS REMERCIONS POUR VOTRE COMPRÉHENSION.**

# REQUISITION

## REQUETE DES HÉRITIERS POUR REGLEMENT SUCCESSION

JE SOUSSIGNE(E) :

Demeurant :

Héritier de la succession de :

1°) **REQUIERS Maître Sandra GERMAIN-PORSAN-CLEMENTE sis** à FORT DE FRANCE (Martinique), 10 Avenue Louis DOMERGUE, pour procéder à la régularisation de la succession de la personne décédée sus-mentionnée et si nécessaire à procéder au partage du bien de succession ;

2°) **Donne pouvoir** à Maître Sandra GERMAIN-PORSAN-CLEMENTE à l'effet d'intervenir auprès des différents organismes sociaux (législation sur aide sociale) et m'engage dès à présent à payer les frais d'acte qui seront déterminés après réception du dossier et la valeur de l'actif successoral connue.

FAIT A

Le

Signature

# AUTORISATION DE DEBLOCAGE

Je soussigné(e) M

, demeurant à

déclare donner tout pouvoir à Maître Sandra GERMAIN-PORSAN-CLEMENTE, Notaire à FORT-DE-FRANCE, à l'effet de procéder au déblocage de tout compte bancaire et épargne (courant, LEP, LIVRET A, PEL, et tout autres comptes ) auprès de :

**(Mettre le nom de la ou des banque(s))**

-  
-  
-

dans le cadre du règlement de la succession de :

M

M

(préciser le lien de parenté, (époux, père, oncle, tante,...))

Fait à ....., le.....

Signature

## **RECONNAISSANCE DE CONSEILS DONNÉS**

Les héritiers déclarent expressément que  
laisse (nt) comme unique héritiers, à savoir :

décédé(e)s,

**(citer le nom + prénoms des héritiers)**

- 
- 
- 
- 
- 

**Nous vous rapportons ci-dessous, l'Article 778 du Code Civil relatif aux sanctions encourues en cas de recel :**

*« Sans préjudice de dommages et intérêts, l'héritier qui a recelé des biens ou des droits d'une succession ou dissimulé l'existence d'un cohéritier est réputé accepter purement et simplement la succession, nonobstant toute renonciation ou acceptation à concurrence de l'actif net, sans pouvoir prétendre à aucune part dans les biens ou les droits détournés ou recelés. Les droits revenant à l'héritier dissimulé et qui ont ou auraient pu augmenter ceux de l'auteur de la dissimulation sont réputés avoir été recelés par ce dernier.*

*L'héritier receleur est tenu de rendre tous les fruits et revenus produits par les biens recelés dont il a eu la jouissance depuis l'ouverture de la succession. »*

**Les héritiers prennent acte des avertissements donnés par Maître GERMAIN-PORSAN-CLEMENTE, reconnaissent expressément cet état de fait.**

**Ils réitèrent leur volonté de passer les actes comme suit.**

**En conséquence, ils déchargent dès à présent, le notaire soussigné de toute responsabilité en cas de recel et déclarent en faire leur affaire personnelle.**